

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 octobre 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-09-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2020-09-259

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2020, avec la modification suivante :

#### **AJOUTER :**

**5.6 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 – Réfection du 1<sup>er</sup> Rang.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-260

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 31 AOÛT ET DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 31 août et le 14 septembre 2020 et de la séance ordinaire tenue le 08 septembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 31 août et du 14 septembre 2020 et de la séance ordinaire du 08 septembre 2020 tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-09-261

### **BULLETIN D'INFORMATION DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE INC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50.00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Club Optimiste Acton Vale Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bulletin d'information publié par ce Club.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE GAUTHIER.**

Monsieur Marc-Antoine Gauthier, promoteur du projet HarmoniCité, soumet une demande à la Ville d'Acton Vale pour que le nom de la rue du projet HarmoniCité soit *Impasse Aimé Paquette*.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-09-262

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MADAME CLAIRE BLACKBURN.**

Attendu que madame Claire Blackburn dépose une lettre au conseil à l'effet qu'au terrain de tennis situé près de la polyvalente, des pratiques autres que le tennis y sont faites, et que certains individus causent des dommages au matériel à cesdits terrains et suggère à la Ville l'installation d'un cadenas à la porte, afin d'y limiter l'accès aux joueurs de tennis seulement;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale a entrepris des démarches auprès de la Sûreté du Québec suite à ces événements et prend bonne note des commentaires soumis par madame Blackburn.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-263

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR RÉNALD LAROCQUE.**

Attendu que monsieur Pierre-José Romo, professeur de danse en ligne aux loisirs, attend cesser l'animation de danse en ligne qu'il offrait au Carrefour des générations les jeudis soirs de septembre à mai;

Attendu qu'à cet effet, monsieur Réналd Larocque soumet à la Ville d'Acton Vale son intérêt à poursuivre ces animations de danse en ligne;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de mettre à la disposition de monsieur Larocque, la salle du Carrefour des générations, les jeudis soirs, de 17h à 23h, du premier jeudi du mois d'octobre au dernier jeudi du mois de mai inclusivement;

Que l'activité sera offerte gratuitement aux participants;

Que monsieur Larocque ou tout autre membre de son entourage ne pourra recevoir de rémunération pour le service offert;

Que la salle doit être remise à son état original à la fin des soirées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DU CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.**

Le Club de golf d'Acton Vale dépose une offre à la Ville pour l'achat d'un espace publicitaire, pour la saison 2021, dont les prix proposés sont 400 \$ plus taxes pour l'affiche sur un tertre de départ (banc) et de 850 \$ plus taxes sur la carte de pointage.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-09-264

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RADIO ACTON.**

Attendu que l'équipe de Radio Acton, en collaboration avec des entreprises de la région, désire réaliser une parade d'Halloween le samedi 31 octobre 2020 à 11h;

Attendu qu'une demande de la collaboration de l'équipe de la Ville d'Acton Vale, les pompiers, à prendre part à la parade et aussi de pouvoir bloquer certaines rues sur le parcours de 2.01 km;

Attendu que le trajet proposé sera :

- Départ à l'intersection du pont (rue de la Présentation) direction sud sur la rue St-André;
- à droite sur la rue Dubois;
- à gauche sur la rue du Marché;
- à droite du la rue McDonald;
- à droite sur la rue Dalpé;
- à droite du la rue Lemay;
- à gauche sur la rue du Marché et continue sur la rue Ricard;
- à droite sur la rue Migneault;
- à droite sur la rue St-André pour arrêter devant l'église où il y aura distribution des bonbons;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale trouve bonne l'idée de réaliser une parade d'Halloween, mais quand temps de COVID-19 et avec les mesures sanitaires qui se resserrent, elle ne peut acquiescer à la demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-265

**LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.**

Attendu que monsieur Jean-Paul Chandonnet, vice-président du Club 3 & 4 roues du comté Johnson Inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulation longitudinale sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2020-2021, selon les plans déposés à la Ville;

Attendu qu'un changement aux traverses a été demandé pour la route Tétreault et le 4<sup>e</sup> Rang;

Attendu que monsieur Chandonnet soumet également une demande à la Ville pour recevoir l'appui de cette dernière pour l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse, pour la saison 2020-2021, selon les plans déposés à la Ville, ainsi que la modification de trajet pour la route Tétreault et le 4<sup>e</sup> Rang;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-09-266

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.**

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 3 063 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 306.30 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-267

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 008-2020.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 008-2020 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003 de la Ville d'Acton Vale »

Ce règlement prévoit :

De créer une nouvelle zone à dominance industrielle, à même une partie de la zone numéro 403, où seraient autorisés les mêmes usages que dans la zone 403 en y ajoutant les établissements commerciaux reliés aux activités de construction et de terrassement et de réduire d'un mètre la marge de recul avant minimale dans la zone 151;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-268

**DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE.**

Attendu que l'administration du Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale a procédé le 9 septembre dernier, à des modifications de certains points aux règlements généraux de l'organisme, dont celui au point **VIII-5 : Dissolution;**

Attendu qu'avant cesdites modifications, les règlements généraux mentionnaient *qu'en cas de dissolution, votre organisme s'engageait à remettre ses équipements à la Ville qui verra à les rendre disponibles à un organisme reconnu par celle-ci et poursuivant des fins semblables;*

Attendu qu'une bonne partie de ces fonds provient de la poche des parents des gymnastes ainsi que des contribuables de la MRC d'Acton et que la Ville d'Acton Vale veut s'assurer que ces fonds seront, comme ils se doivent, remis à un organisme reconnu de la MRC d'Acton;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Qu'au nom de l'ensemble des élus de la MRC d'Acton, le conseil de la Ville d'Acton Vale entend reprendre possession de ces équipements tel que convenu dans le règlement, et l'administration du Club de gymnastique doit donner suite dans les dix (10) jours de la présente;

Que l'intention de la Ville d'Acton Vale est de partager ces équipements entre le nouveau Club de gymnastique d'Acton Vale et les écoles de la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-269

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.08 – RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.**

Attendu la présentation du décompte progressif no.08, pour fins de paiement, représentant la libération finale de la retenue de 5%, relatif aux travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 175 474.70 \$ plus taxes, à Excavation Mc B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.08, représentant la libération finale de la retenue de 5% ;

De financer cette dépense de 175 474.70 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 333-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.08– Travaux de réfection de la rue de Roxton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-270

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.2 – RÉFECTION DU 1<sup>ER</sup> RANG.**

Attendu la présentation du décompte progressif no.2, pour fins de paiement, représentant la libération finale de la retenue de 5%, relatif aux travaux de réfection du 1<sup>er</sup> Rang;

Attendu la recommandation de monsieur Jérémie Gagnon, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 6 121.13 \$ plus taxes, à Pavage Drummond Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.2, représentant la libération finale de la retenue de 5% ;

De financer cette dépense de 6 121.13 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 005-2019;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2– Travaux de réfection du 1<sup>er</sup> Rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021.**

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 10 septembre 2020, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 737 465 900 \$.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-09-271

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2020.**

Attendu que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Attendu que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

Attendu que les bibliothèques publiques du Québec ont joué un rôle essentiel d'éducation et d'accompagnement durant la crise de la COVID-19;

Attendu l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

Attendu que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Attendu que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2020, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-272

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UN LOT DE BOIS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à publier un appel d'offres en vue de vendre de gré à gré un lot de bois.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-273

**RÉSOLUTION POUR NOMMER UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

Attendu que monsieur Sébastien Gobeil a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 19 août 2020;

Attendu que la Ville a fait paraître un avis dans le journal La Pensée de Bagot afin d'inviter les personnes intéressées à siéger sur ce Comité, à soumettre leur candidature;



En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville nomme, à compter de la présente, monsieur Benoit Provost, inspecteur en bâtiment, pour siéger à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège no. 6, en remplacement de monsieur Sébastien Gobeil;

Que la durée du terme de monsieur Provost est jusqu'à la fin du terme prévu pour le siège numéro 6, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être renouvelé pour une période de 2 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...VARIA

Rs.2020-09-274

**VOTE DE REMERCIEMENT.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu de remercier monsieur Sébastien Gobeil pour l'excellent travail qu'il a effectué au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme durant 7 années.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Richard Plouffe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soulève des problématiques avec le pont Provost et demande ce que la Ville peut faire à cet effet et apporte quelques solutions.</li><li>• Demande à la Ville de porter une attention particulière relativement aux excès de vitesse sur le chemin Fournier.</li></ul>
--------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date